

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 05/2024

prise en vertu de la Délibération du Conseil Communautaire 82/2023/ADM du 19 septembre 2023
portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes

OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la salle des sports - Procédure de concours

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports
- Vu la Délibération 82/2023/ADM du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2023 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes pour toute décision concernant l'intégralité des procédures portant sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; d'accomplir toutes les autres démarches nécessaires au lancement et la mise en œuvre de la procédure de concours, y compris les actes correspondants ;
- Vu la délibération 76/2023/FIN portant approbation du nouveau programme de l'opération d'extension de la salle des sports de Migennes et de l'enveloppe prévisionnelle de travaux - procédure de concours et composition du jury.
- Vu l'avis du jury du 06 novembre 2023 concernant le choix des candidats retenus
- Vu la décision du Président 39/2023 du 13 novembre 2023 dressant la liste des trois candidats retenus
- Vu l'avis du jury du 11 mars 2024 concernant le choix de l'offre retenue.
- Vu la procédure de négociation

Considérant les trois propositions présentées de manière anonyme aux membres du jury

Considérant l'avis rendu par le jury proposant de retenir le projet présenté par le cabinet TOPOIEIN STUDIO, associés ELITHIS SOLUTIONS, Assemblages Ingénierie, ECP associés, VERDI, STUDIO ZOOLOO COMMUNICATION situé au 48 rue Chabot Charny, 21 000 Dijon

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché au cabinet TOPOIEIN STUDIO, associés ELITHIS SOLUTIONS, Assemblages Ingénierie, ECP associés, VERDI, STUDIO ZOOLOO COMMUNICATION situé au 48 rue Chabot Charny, 21 000 Dijon pour un montant estimatif (toutes missions confondues) de 550 000€HT.

ARTICLE 2 : de signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant pour l'extension de la salle des sports, avec le cabinet TOPOIEIN STUDIO.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont provisionnés au budget des services généraux section investissement.

Fait à Migennes, le 25 . de . 2024

Le Président,

F. BOUCHER

